



Réf. Farde e-Assemblées : 2566387

N° OJ : 152

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/12/2023

**Objet :** Planification.- Asbl "Brufête".- Subside de fonctionnement : 53.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant les besoins de l'asbl Brufête ;

Il est proposé au Conseil communal d'octroyer un subside de fonctionnement pour un montant de 53.000,00 EUR à l'article 93016/33202 du budget ordinaire 2023 à l'attention de l'asbl Brufête (n° d'entreprise 0443.265.452) pour le développement du Centre Culturel Congolais;

Considérant que les conditions d'octroi de ce subside doivent faire l'objet d'une convention entre l'association et la Ville de Bruxelles;

Il est également proposé au Conseil communal d'adopter les termes de cette convention;

Il est également proposé de financer la dépense par la trésorerie;

Il est également proposé de charger le Collège des modalités d'exécution.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : L'octroi d'un subside de fonctionnement pour un montant de 53.000,00 EUR à l'article 93016/33202 du budget ordinaire 2023 à l'attention de l'asbl Brufête (n° d'entreprise 0443.265.452) pour le développement du Centre Culturel Congolais est adopté.

Article 2 : La convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Brufête" fixant les modalités de liquidation du subside est adoptée.

Annexes :

[Convention d'octroi de subside \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)